

Artois-Lys

La lettre des entreprises

< ÉDITO >



Vous tenez entre les mains la première Lettre des entreprises de la Communauté Artois-Lys.

Cette lettre qui vous sera diffusée deux fois par an a pour objectif de vous

informer de l'action de l'intercommunalité en matière de développement économique. Nous vous présenterons les dispositifs que nous animons, avec nos partenaires, en faveur des entreprises et des porteurs de projets du territoire.

Pour ce premier numéro, quelques explications sur le groupement d'employeurs qui se crée dans l'arrondissement, un projet suivi et soutenu dans sa phase d'étude de faisabilité par la Communauté Artois-Lys. Nous revenons également sur nos dispositifs visant à encourager au développement durable : le programme européen LEADER et les paniers paysans. Deux actions d'accompagnement à la création d'activité se mettent également en place : les élus référents et la démarche STAP. Nous vous les présentons.

Très bonne lecture.

Pascal BAROIS,
Président de la Communauté Artois-Lys

Ressources Humaines

UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SE CRÉE

Initiée par le Comité de Bassin d'Emploi de Béthune, une étude de faisabilité sur la création d'un groupement d'employeurs vient de s'achever. Elle fait état d'une opportunité réelle à créer cet outil ! Le projet suit donc son cours...

Qu'est-ce que c'est ?

Un Groupement d'Employeurs est une association d'entreprises qui se partagent des salariés. En mutualisant des temps partiels dans les entreprises adhérentes, le groupement offre des emplois à temps plein et, le plus souvent, en CDI.

Une dizaine d'entreprises de l'arrondissement

sont d'ores et déjà entrées en phase de création et le groupement d'employeurs devrait voir son activité débuter en février.

Quel type de poste ?

Les postes qui seront créés seront en lien avec les besoins des entreprises. Une TPE ou une PME/PMI peut avoir des besoins de compétences pour lesquels elle n'a pas

la possibilité d'offrir un temps complet. En mutualisant ces temps partiels, on peut offrir un temps complet partagé à un salarié.

Le groupement répond aussi bien aux besoins de salariés à faible niveau de qualification, qu'aux besoins d'ouvriers qualifiés ou cadres. Des premiers postes de juriste en droit social ou responsable qualité/sécurité sont déjà identifiés.

Qui contacter ?

Pour en savoir plus ou rejoindre le groupe d'entreprises, il suffit de le contacter par mail : GEsavoirplus@gmail.com ou au 03.21.54.38.26.



Territoire responsable

DES LEADER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



En 2009, la Communauté Artois-Lys et la Communauté de Communes Artois-Flandres ont signé un programme d'action européen intitulé LEADER qui prévoit notamment une série d'aides à la création et au développement de micro-entreprises (moins de 10 salariés). Un des objectifs de ces mesures est de sensibiliser les entreprises au développement durable et à la promotion d'un éco-développement sur le territoire.

Ce sont des aides aux investissements matériels et immatériels qui ont été définies dans le cadre de ce programme. Les micro-entreprises artisanales, commerciales ou de services (hors tourisme et agriculture) ayant leur siège sur le Pays de la Lys romane peuvent prétendre à ces aides, pour le peu qu'elles soient impliquées dans la thématique environnementale (énergie, eau, déchets...).

Une aide aux investissements matériels

Cette aide prévoit d'accompagner les investissements matériels

compris entre 5 000 € et 30 000 € (hors achats fonciers, immobiliers, de matériels d'occasion ou de véhicules). L'aide publique peut couvrir jusqu'à 50% des investissements dont 55% via le FEADER.

Une aide aux investissements immatériels

Les investissements immatériels des entreprises peuvent aussi être accompagnés. Notamment les outils de communication (promotion de l'engagement en faveur de l'environnement, brochures, site web dédié) mais aussi les études favorisant le maintien de l'activité ou le



recrutement des salariés. Les dépenses éligibles en investissements immatériels peuvent bénéficier d'une aide de 30% d'aide publique (dont 55% de participation du FEADER) sur un montant minimum de 2 000 € et maximum de 5 000 €.

Pour en savoir plus et savoir si vos investissements peuvent prétendre à ce dispositif, merci de prendre contact avant la réalisation de l'investissement avec Carine SIEMOWSKI, Communauté Artois-Lys 03.21.54.60.70.

DES PANIERS PAYSANS POUR FAVORISER LES PRODUITS LOCAUX



Afin de favoriser la distribution des produits locaux et de promouvoir les producteurs du territoire, les Communautés de Communes Artois-Flandres et Artois-Lys soutiennent la mise en place d'un dispositif de «circuits courts».

également de viande, d'oeufs, ou même de miel, tous produits sur le territoire par les producteurs locaux. Des livraisons de ces paniers seront assurés sur différents lieux du territoire (en cours de définition). Des livraisons seront également possibles sur les lieux de travail si plus de 10 personnes y sont intéressées.

Dès le printemps 2010, des producteurs du Pays de la Lys romane vont s'associer afin de proposer chaque semaine des paniers paysans de produits locaux et de saison. Ces paniers seront composés de fruits, de légumes mais

Pour en savoir plus ou être tenu informé du lancement de l'opération, il suffit de contacter Marie AILLERIE, Communauté Artois-Lys au 03.21.54.60.70

Accompagnement **DES ÉLUS RÉFÉRENTS** **DANS CHAQUE COMMUNE**



Depuis Septembre 2009, la Communauté Artois-Lys a constitué son réseau d'élus référents en matière d'action économique.

Comme cela existe depuis 2005 au sein de la Communauté de Communes Artois Flandres, désormais, dans chaque commune de la CAL, un élu est formé à la création d'entreprises et aux thématiques du développement économique. Son rôle : être à l'écoute des porteurs de projets et des chefs d'entreprises de sa commune.

Sur la Communauté Artois-Lys, la formation des élus a débuté afin qu'ils puissent être en mesure de réorienter les questions vers l'interlocuteur adéquat.

Pour connaître l'élus référent de votre commune, il vous suffit de vous rendre en mairie où son nom et ses coordonnées seront disponibles.

N'hésitez pas à prendre contact avec eux pour évoquer vos projets.

LA DÉMARCHE **STAP**

Stimuler le Territoire par l'Activité et les Projets. C'est l'objet de la démarche STAP qui débute sur la Communauté Artois-Lys. Pilotée par l'AFIP 59/62, une association spécialisée dans la création d'activités en milieu rural, STAP a pour objectif de recenser les besoins du territoire en matière de création d'entreprises et d'accompagner des porteurs de projets qui répondraient à ces besoins.



Des rencontres d'information sont programmées : les 18 Mars 2010 à 18h (CAL) et 25 Mars 2010 à 18h (Salle Birgy à Saint-Venant).

Pour s'y inscrire ou en savoir plus sur la démarche :
AFIP 59/62, Emmanuel MERLIN
Tél. : 03.21.04.39.69
Mail : merlin.afip5962@free.fr

< en bref ! >

Prime à la création-reprise d'entreprises :
La Communauté Artois-Lys propose une prime à la création-reprise d'entreprise d'un montant de 1500 € pour les entreprises installées sur le territoire (sous conditions).

Les demandes sont à faire auprès de la CAL dans les 6 mois qui suivent la création de l'entreprise. Les demandes sont étudiées par les chambres consulaires puis présentées devant un comité de suivi qui valide ou non l'attribution de la prime.

Pour en savoir plus : 03.21.54.60.70



5^{ème} FORUM

de la création d'entreprises

Le 5^{ème} forum de la création d'entreprises et de l'apprentissage aura lieu le mercredi 3 février 2010 à Isbergues à la Bourse du Travail.

Les porteurs de projets et les chefs d'entreprises pourront y rencontrer les chambres consulaires, le Régime Social des Indépendants, le Pôle Emploi et tous les partenaires de la création d'entreprises. Des rendez-vous individuels et gratuits avec des experts auront lieu toute la journée.

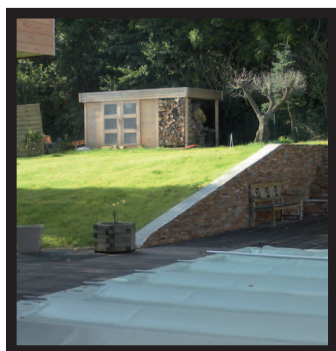
Pour en savoir plus :
contact@cbe-bethune.fr



Créateurs

Notre territoire fourmille d'entreprises prometteuses. A chaque numéro de cette lettre des entreprises, nous vous présentons deux d'entre-elles, exemplaires par leur réussite.

Guillaume CLABAUT CREBAUT PAYSAGE à St Venant



Installé depuis mars 2008 à Saint-Venant, Guillaume CLABAUT est un véritable décorateur d'extérieur.

Spécialiste de l'aménagement paysager, il réalise pour ses clients tous les travaux d'aménagement extérieur, de la clôture au jardin mais aussi pour l'installation des réseaux d'assainissement ou l'installation d'interphonie.

Pour mieux s'intégrer à l'habitation, Guillaume CLABAUT travaille dès la conception et le projet de construction ou de rénovation. Il propose ensuite ses services d'entretiens, garantissant de conserver l'esthétique de la réalisation.

Pour le contacter :
CREBAUT
PAYSAGE :
2170 Rue d'Aire
62350 SAINT
VENANT
Tél : 06.25.47.19.31
Fax : 03.21.02.60.03
Mail : guillaume@crebautpaysage.com
Site web : www.crebautpaysage.com

Stéphane DUPUIS Un électricien plein de Talents à Robecq



Stéphane DUPUIS est encore un jeune entrepreneur. Cet électricien de métier (15 années d'expérience) a créé son entreprise ADS ÉLEC-

TRICITÉ en janvier 2009 à Robecq. En moins d'un an, son entreprise est pourtant déjà fort prometteuse. Ses objectifs de la première année sont presque atteints et la Boutique de Gestion ESPACE lui a attribué le prix de Talents dans la catégorie «Artisanat». Un

prix qui l'a aidé à faire connaître ses services : les installations électriques neuves et de rénovation, l'installation de chauffages électriques, les raccordements de panneaux solaires, la motorisation de portails, l'installation d'alarmes ou encore la domotique. ADS ÉLECTRICITÉ assure aussi un

service dépannage 5 jours /7.

Pour le contacter :
ADS ELECTRICITE :
62350 Robecq
Tél / fax :
03.21.27.30.76
Mail : ads.electricite@orange.fr
Site web : www.adselectricite.fr

> L'agenda



Forum : Création d'entreprises et apprentissage

Mercredi 3 février de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Bourse du Travail - Isbergues

Renseignements et inscription :

03 21 54 38 26



Rencontre d'information : La démarche STAP / Créer une entreprise qui répond aux besoins du territoire

Le 18 Mars 2010 à 18h à la
Communauté Artois Lys, à Lillers
Le 25 Mars 2010 à 18h à la salle Birgy
de Saint-Venant

Renseignements et inscription :

03 21 04 39 69



Permanence BGE : La création d'entreprises

Mercredi 13 et 27 janvier
Mercredi 10 et 24 février
Mercredi 10 et 24 mars

à la Communauté Artois-Lys (7 rue de la
Haye - 62190 Lillers) sur rendez-vous.

Renseignements et inscription :

03 21 62 90 60



Formation : Qualité environnementale et performance énergétique dans la construction et la réhabilitation

Cycle destiné aux artisans et salariés du
bâtiment. Du 3 décembre au 30 Avril.
Il est toujours possible de s'inscrire aux
modules de formation.

Renseignements et inscription :

03 21 616 006

La Lettre des Entreprises

Semestriel de la Communauté Artois-Lys.

Directeur de la publication : Pascal BAROIS.

Comité de rédaction : Franck LAINÉ, Aline LOUCHART. Conception, rédaction et

réalisation : Comité de Bassin d'Emploi de Béthune. Crédits photos : CBE. Dépôt légal : en cours. Initiative soutenue par le Fonds Social européen.